

Exemple d'examen publié

## Examen oral

### Cas n° 1

Experte principale

Eva-Maria Süess

## VERSION DESTINÉE AUX CANDIDAT-E-S

<b>Type d'examen</b>	Examen oral
<b>Durée de l'examen</b>	
Préparation	45 minutes
Examen oral	30 minutes, partagées en
Présentation	10 – 12 minutes
Questions & réponses	18 – 20 minutes
<b>Maximum de points</b>	100 points
<b>Moyens auxiliaires autorisés</b>	Selon la <i>Notice explicative pour l'examen oral</i>

## Consignes pour l'examen oral

Au début de votre temps de préparation, vous recevez un cas exposé par écrit. Celui-ci est composé d'une situation initiale complétée d'une problématique et de questions auxquelles vous avez à répondre dans le cadre de votre présentation.

Le contexte de l'examen consiste en un rendez-vous client entre vous, conseiller financier<sup>1</sup> de la société X, et votre client (expert). Selon la consigne de préparation, l'examen commence par la présentation de vos solutions d'une durée d'environ 10 à 12 minutes. Ensuite vous aurez une conversation avec votre client (expert) au sujet de votre présentation et devrez également répondre à ses questions. L'entretien est conçu de manière à couvrir l'essentiel de la matière soumise à l'examen.

Votre performance à l'examen oral sera évaluée en fonction de trois domaines pondérés de la façon suivante :

<b>Critères</b>	<b>Coefficient</b>
Compétences techniques	60 points
Compétences méthodologiques et processus	20 points
Compétences sociales	20 points

## Moyens auxiliaires

Pour l'examen, vous devez vous munir du cas d'examen (annexes comprises) et de la présentation que vous avez élaborée lors de la phase de préparation (voir ci-dessous).

Vous devez utiliser votre propre calculatrice ou autres listes de formules et textes de lois. Des feuilles de papier vierges vous sont fournies pour l'élaboration de votre présentation. En cas de besoin, d'autres feuilles de papier vierges sont à votre disposition dans la salle d'examen.

Vous avez le droit de préparer des notes (p. ex. schémas, graphiques, tableaux, listes à puces) sur papier en vue de la présentation. Vous ne pouvez vous servir que des notes élaborées durant la phase de préparation. En d'autres termes, vous n'avez pas le droit d'utiliser des notes préparées à l'avance, avant le jour de l'examen. Pendant toute la durée de l'examen, c.-à-d. aussi lors des questions complémentaires et des questions techniques, vous pouvez compléter par d'autres notes, effectuer des calculs ou des schémas.

---

<sup>1</sup> Pour faciliter la lecture, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. La forme féminine y est toujours incluse.

À l'exception de la calculatrice, l'utilisation de supports électroniques (tels qu'un ordinateur portable, une tablette) pour la préparation et la présentation est interdite. Il est interdit d'enregistrer les documents d'examen ou les dialogues d'entretien, par exemple à l'aide d'un appareil photo ou d'un téléphone portable. Le non-respect de cette interdiction est considéré comme l'utilisation d'aides non autorisées au sens de l'article 12 al.2 du règlement de l'examen et entraîne l'exclusion de l'examen.

## Cadre pour l'entretien d'examen

Votre collègue est malade et vous a demandé de le remplacer à un rendez-vous client. Vous ne savez pas encore si le client ou la cliente<sup>2</sup> se présentera à ce rendez-vous. L'entretien avec le client commence dans 45 minutes. Vous vous y préparez maintenant.

**Partie 1 :** Faites une présentation (10 à 12 minutes) qui permettra de décrire la situation de départ et les solutions que vous proposez. La présentation s'adresse au client et doit l'aider à comprendre votre analyse et votre approche de solution. Vous devez

- **Etablir la situation et besoins actuels du client**
- **Définir une ébauche de solution pour répondre à ses besoins**
- **Respecter les conditions cadres (p.ex. cadre juridique) et particularités du client**
- **Si besoin, effectuer des calculs concrets**
- **Faire un résumé et formuler des propositions.**

Vous devez être en mesure de justifier chaque partie de votre présentation de manière plausible et compréhensible. Illustrez-les avec des dessins, des graphiques ou des exemples chiffrés. Veuillez apporter au client une solution concrète avec des possibilités d'optimisation ainsi que le rendre attentif aux risques encourus.

Après la présentation, le client vous posera des questions sur la présentation (**partie 2**) et diverses questions techniques sur le cas (**partie 3**).

Dans le dossier de votre collègue de travail, vous avez trouvé des informations concernant la situation de départ, les préoccupations spécifiques du client, des informations complémentaires ainsi que des annexes déjà préparées.

---

<sup>2</sup> Les femmes expertes jouent toujours la cliente, à savoir l'épouse ou la partenaire du client.

## Situation initiale

Roman Stoll, 48 ans (05.12.1975), et Sabine Stoll, 43 ans (20.12.1980), sont mariés depuis 9 ans (17.06.2015) et vivent sous le régime ordinaire de la participation aux acquêts. Ils ont deux enfants communs âgés de 8 (Lina) et 6 (Gabriel) ans.

Le couple vient d'acheter une maison en copropriété à 50% chacun à Berne. La majeure partie a été financée au moyen d'hypothèques fixes à long terme avec échéance en 2034. Une tranche de CHF 150'000 a été financée par une hypothèque Saron avec échéance en 2026.

Monsieur Stoll est directeur d'une menuiserie et travaille à 100% (salaire brut de CHF 140'000). Madame Stoll travaille à 60% à l'Hôpital de l'île à Berne en tant qu'infirmière (salaire brut CHF 54'000).

Monsieur Stoll caresse depuis longtemps l'idée d'une retraite anticipée à 60 ans.

Il s'écoule encore quelques années avant la retraite, pendant lesquelles il pourrait se passer quelque chose. Monsieur et Madame Stoll aimeraient savoir quelle serait la situation des revenus de la famille en cas d'invalidité due à une maladie de Monsieur Stoll.

Monsieur Stoll a déjà hérité de ses parents il y a quelque temps. Une partie de l'héritage a été investie dans le bien immobilier à partir de son compte d'épargne, mais le dépôt de titres hérité, d'un montant de CHF 250'000, existe toujours. En raison du décès de son oncle, Monsieur Stoll a maintenant reçu de manière inattendue un autre héritage d'un montant net de CHF 150'000. Le couple Stoll se demande ce qui serait le mieux dans leur situation, compte tenu de leurs objectifs et de leurs souhaits : placer les fonds provenant du nouvel héritage ou amortir l'hypothèque Saron à l'échéance.

Enfin, ils souhaitent régler leur succession. Jusqu'à présent, aucune mesure n'a été prise en matière de régime matrimonial ou de succession.

<b>Revenus (brut)</b>		
Roman Stoll	CHF	140'000
Sabine Stoll	CHF	54'000

<b>1er pilier : AVS</b>		
Roman Stoll		Prestations maximales
Sabine Stoll : Revenu annuel moyen déterminant	CHF	65'000

<b>2ème pilier : Caisse de pension</b>		
Roman Stoll		voir certificat de la CP, prestation selon la LPP
Sabine Stoll		voir certificat de la CP, prestation selon la LPP

<b>Pilier 3a</b>		
Roman Stoll : compte 3a	CHF	35'000
Roman Stoll : police d'assurance vie 3a		selon la police
Sabine Stoll : compte 3a	CHF	30'000
Tous deux cotisent en décembre au maximum légal actuel.		

<b>Pilier 3b</b>		
Sabine Stoll : police d'assurance vie 3b		selon la police

<b>Autres éléments de fortune au 31.12.2023</b>		
Roman Stoll : compte privé	CHF	10'000
Roman Stoll : compte épargne	CHF	20'000
Roman Stoll : dépôt titres, héritage de ses parents	CHF	250'000
Roman Stoll : compte épargne (nouvel héritage de l'oncle)	CHF	150'000
Sabine Stoll : compte épargne	CHF	20'000

<b>Maison</b>		
Valeur du marché	CHF	1'077'500
Hypothèques :		
• Fixe, 2.80% jusqu'en 2034	CHF	712'000
• Saron, 2.45% jusqu'en 2026	CHF	150'000
Valeur fiscale	CHF	646'500
Valeur locative	CHF	42'300
Frais annuels d'entretien	CHF	12'000

<b>Mesures successorales</b>
Jusqu'à présent, aucune mesure successorale n'a été prise.

<b>Informations fiscales</b>	
Taux moyen d'imposition sur le revenu :	30 %
Taux moyen d'imposition sur la fortune :	0.5%
Taux marginal d'imposition sur le revenu :	35 %

## Questions

<p>1. Présentez la situation initiale.</p>	<p>5 points</p>
<p>2. Monsieur et Madame Stoll réfléchissent à leur prévoyance en matière de risques.</p> <p>2.1) Faites une analyse de prévoyance en matière de risque à partir du 721ème jour, sous forme de tableau, pour le cas d'une invalidité par maladie de Monsieur Stoll. Énumérez séparément les différentes prestations de rente par personne.</p> <p>2.2) Monsieur Stoll demande en outre si, en plus des prestations des 1er et 2e piliers, il aurait encore droit à d'autres prestations en cas d'invalidité par maladie, et si oui, lesquelles.</p>	<p>6 points</p>
<p>3. En raison de la retraite anticipée souhaitée par Monsieur Stoll et des nouvelles liquidités résultant de son nouvel héritage, il est important pour le couple Stoll de bien s'organiser financièrement dès maintenant, afin de générer des revenus supplémentaires pour continuer à se constituer un patrimoine. Ils souhaitent maintenir leur stratégie de placement actuelle conformément au dépôt titres existant et y placer CHF 150'000 supplémentaires. A moins que l'amortissement de l'hypothèque Saron en 2026 ne soit plus rentable.</p> <p>3.1) A quelle stratégie de placement correspond la composition actuelle du dépôt ? Expliquez les caractéristiques de cette stratégie.</p> <p>3.2) Quel devrait être le rendement net (après frais et impôts) minimum du nouveau placement pour qu'il soit rentable par rapport à l'amortissement de l'hypothèque Saron avec un taux d'intérêt Saron actuel (taux de référence + marge bancaire) de 2.45% ?</p> <p>3.3) Est-il réaliste, avec la stratégie de placement actuelle, d'atteindre le rendement minimal de sorte que des nouveaux investissements soient plus intéressants que l'amortissement ? Justifiez votre réponse.</p> <p>3.4) Que pensez-vous d'un possible amortissement compte tenu de la retraite anticipée souhaitée par Monsieur Stoll ? Que lui recommandez-vous ?</p> <p>3.5) Monsieur Stoll doute de l'ETF sur l'or de la ZKB de son extrait de dépôt. Il aimerait savoir quels en sont les avantages.</p>	<p>10 points</p>

<p>4. Imaginons que la valeur locative soit supprimée et que, dans le même temps, les intérêts hypothécaires et les frais d'entretien ne soient plus déductibles fiscalement : De quel montant la charge fiscale totale du couple Stoll serait-elle modifiée par rapport à l'année précédente, ...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• ... s'ils n'avaient pas amorti l'hypothèque Saron ?</li><li>• ... s'ils avaient amorti l'hypothèque Saron ?</li></ul> <p>Vous <b><u>ne devez pas tenir compte</u></b> du fait que l'amortissement de l'hypothèque Saron entraînerait une perte de revenus imposables de la fortune.</p>	4 points
<p>5. Monsieur et Madame Stoll ont réfléchi au fait que les taux d'intérêt pourraient continuer à augmenter, que la valeur locative pourrait éventuellement être supprimée et qu'un amortissement de l'hypothèque serait alors éventuellement intéressant. Ils craignent qu'au même moment les placements ne présentent alors des rendements négatifs, de sorte qu'il ne serait pas envisageable de les vendre à perte.</p> <p>5.1) Expliquez à Monsieur et Madame Stoll avec quels fonds de prévoyance ils pourraient amortir une partie de l'hypothèque dans une telle situation et comment les versements de ces fonds de prévoyance seraient imposés ? Vous ne devez pas citer de chiffres ni faire de calculs, mais simplement expliquer votre réponse.</p> <p>5.2) Dans la situation actuelle, de quelle caisse de pension un retrait serait-il le plus approprié, celle de Monsieur ou celle de Madame Stoll ? Justifiez votre réponse.</p>	4 points
<p>6. Résumez vos explications, conclusions et recommandations des tâches précédentes pour M/Mme Stoll, et passez à la suite de l'entretien avec M/Mme Stoll.</p>	5 points

## **Annexes**

1. Certificat de la caisse de pension de Monsieur Stoll
2. Certificat de la caisse de pension de Madame Stoll
3. Police d'assurance vie de Monsieur Stoll
4. Police d'assurance vie de Madame Stoll
5. Extrait du dépôt titres